

Education aux médias : le rapport

L'inspection générale de l'Education nationale vient de terminer un rapport consacré à l'éducation aux médias. Constats. Propositions. En voici la synthèse.
(Les intertitres sont de L'Est Républicain).

A l'heure où l'usage des technologies numériques se généralise, conférant aux médias plus traditionnels des pouvoirs de fascination accrus et exerçant sur les jeunes générations une influence culturelle souvent bien supérieure à celle des adultes enseignants, une réflexion sur la manière dont le système éducatif doit s'emparer de ces outils est apparue indispensable. Ce qui se joue ici, c'est d'abord la possibilité pour l'École de poursuivre ses missions traditionnelles d'instruction et d'éducation tout en restant ouverte sur le monde qui l'entoure. Mais c'est aussi sa capacité à s'approprier et à intégrer, en puisant dans son environnement immédiat, tout ce qui contribue à la formation de base des enfants et des adolescents qui lui sont confiés – pour en transformer, en élargir, en cultiver l'usage et le faire ainsi servir à une meilleure intelligence du monde. Or, l'École a encore du mal à formaliser les concepts et à construire les compétences indispensables à une maîtrise par les élèves de ces nouveaux supports de connaissance. En revanche, autour de l'École, les intervenants se multiplient avec l'apparition de nouvelles demandes et l'évolution rapide des besoins. Médias, éditeurs, associations péri-éducatives, instances internationales, familles, groupes religieux... s'intéressent de très près à ces thématiques et proposent à des publics variés formations, publications, ressources, événements, selon leurs projets. La récente directive européenne sur les services médias audiovisuels (modifiant la directive « Télévisions sans frontières ») met l'accent à trois reprises sur l'importance sociale croissante de l'éducation aux médias et sur le suivi de sa progression dans les Etats Membres.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES

Dans ce contexte, plus que jamais, le besoin d'axes clairement dessinés se fait sentir concernant la manière dont le système scolaire français doit incorporer les médias aux contenus de ses programmes et aux pratiques d'enseignement.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école mentionne le renforcement nécessaire de « l'éducation aux médias » sans que la signification de cette expression soit précisément explicitée. Plus récemment, le décret relatif au « socle commun de connaissances et de compétences », qui détermine ce que « nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé » mentionne explicitement l'éducation aux médias, notamment en ce qui concerne les piliers 4 et 6 du socle (soit « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » d'une part, « les compétences sociales et civiques » d'autre part). Cependant, les modalités de mise en œuvre de cet apprentissage, qui se situe pour ainsi dire *en amont* des disciplines, ne sont pas précisées. De manière plus étonnante encore, le texte du nouveau « cahier des charges » de la formation des enseignants en IUFM, prévu pour rendre celle-ci « plus adaptée aux besoins des élèves d'aujourd'hui » et pour « leur donner les moyens de faire face aux évolutions de notre société », ne fait allusion à aucun moment aux médias parmi les objets de formation constitutifs de l'environnement

économique et social de l'École – en dehors de l'usage et de la maîtrise des nouvelles technologies (C2i).

Malgré l'existence de pratiques et d'initiatives multiples depuis une trentaine d'années, « l'éducation aux médias » est demeurée l'affaire de militants, parfois contestée dans le cadre scolaire, et paraît peu présente en tant que telle dans les politiques éducatives.

Dans les établissements scolaires, peu nombreux sont ceux qui en mesurent les enjeux et savent dire exactement qui en est responsable et dans quels lieux, à quels moments et selon quelles modalités celle-ci doit se réaliser. Les facteurs de résistance et les freins structurels sont nombreux. La mise en place d'un enseignement cohérent, capable d'afficher ses objectifs immédiats et ses finalités à plus long terme – et pouvant, de cette façon, être généralisé –, n'a pas encore été faite.

Pourtant, si l'on examine les programmes, ils recommandent assez largement d'introduire les médias dans les pratiques de classe, comme supports pédagogiques, comme outils d'apprentissage ou comme objets d'étude. Pour quelles raisons ces instructions passent-elles souvent inaperçues ou restent-elles lettre morte ? Est-ce parce que le lien entre ces éléments relatifs aux médias et les objectifs fondamentaux des disciplines enseignées n'est pas suffisamment mis en lumière ? Ou bien simplement parce qu'ils n'ont pas été identifiés comme relevant d'un domaine d'apprentissage obligatoire et défini ?

À côté du besoin de légitimation exprimé par les enseignants, apparaît donc la nécessité de mieux définir le champ d'apprentissage concerné. Des confusions se font jour sur le sens de l'expression « éducation aux médias » et sur la définition des « médias » eux-mêmes – mot qui recouvre parfois des réalités très différentes.

La mission tente d'analyser dans ce rapport les raisons pour lesquelles, l'institution scolaire est encore réticente, sur le fond comme sur la méthode, à donner une place adéquate à un enseignement des médias.

Le ministre Alain Savary, en 1982, à l'instigation de Jacques Gonnet et de Pierre Vandevoorde, a choisi de confier à un opérateur, baptisé « Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information » (CLEMI), une mission de médiation et de promotion, s'appuyant notamment sur des actions de formation auprès des enseignants volontaires. Le dernier décret paru en mars 2007, définissant le statut de cet organisme rattaché au CNDP, lui donne un rôle de maître d'œuvre dans l'ensemble du système scolaire pour ce qui concerne l'éducation aux médias. Compte tenu du contexte actuel, caractérisé par la multiplication des supports médiatiques et par la montée en puissance des nouvelles technologies, les tâches du CLEMI risquent de devenir de plus en plus lourdes et complexes à mettre en œuvre. Ses conditions d'exercice, son positionnement par rapport au ministère, la pertinence et la hiérarchie de ses missions ainsi que l'efficacité de ses résultats méritaient, à ce stade, d'être évalués.

ENJEUX

L'axe principal de cette étude a été de redéfinir le rôle qui incombe à l'École face aux formidables mutations en cours. Jusqu'où est-elle compétente pour mettre en œuvre les apprentissages induits par l'influence des nouveaux médias d'information et de communication sur les comportements des élèves, sur leurs modes d'échange et d'accès au savoir ? Qu'est-ce qui relève de sa mission ? Qu'est-ce qui doit rester à la

marge, se faire autour ou en dehors d'elle ? Les professeurs sont-ils suffisamment formés pour le faire ? Au service de quels objectifs et dans quel cadre de responsabilité ? Comment permettre aux établissements de disposer des ressources nécessaires à une mise en pratique effective des compétences visées (journaux, émissions, produits multimédia ou en ligne ...) ?

Le rapport met d'abord en relief les enjeux et identifie les leviers qui, dans les programmes scolaires et dans les pratiques, peuvent favoriser la mise en place d'une éducation aux médias, sans s'éloigner pour autant des objectifs fondamentaux de l'École (Partie I). Il analyse ensuite les freins et les obstacles qui retardent la mise en œuvre effective de cet enseignement (Partie II). Enfin, il propose des mesures d'amélioration de la situation – dix propositions qui se veulent réalistes en termes de faisabilité pédagogique et soutenables au plan économique, compte tenu du contexte actuel (Partie III).

Résumé des propositions

► ***Proposition 1*** : Réaffirmer au plus haut niveau les principes généraux, les enjeux et les objectifs d'une éducation aux médias dans le cadre de l'École : en clarifier la définition, en rappeler l'obligation et en circonscrire le champ.

► ***Proposition 2*** : Ne pas faire de l'éducation aux médias une discipline mais une voie « traversante » des disciplines fondamentales

► ***Proposition 3*** : Élaborer un référentiel de compétences permettant une progressivité de l'école au lycée et une évaluation à l'intérieur des disciplines

► ***Proposition 4*** : Réserver un temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement, au moins pendant les années de collège

► ***Proposition 5*** : Désigner un référent de l'éducation aux médias dans chaque établissement et faire apparaître dans le projet d'établissement toute initiative relative à ce champ d'apprentissage

► ***Proposition 6*** : Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants

► ***Proposition 7*** : Développer prioritairement la formation, notamment celle des cadres et des professeurs référents ; prévoir une sensibilisation de tous les professeurs stagiaires au niveau de la formation initiale.

► ***Proposition 8*** : Renforcer le pilotage pédagogique du dossier, au niveau national comme au niveau académique, en identifiant, notamment, des inspecteurs référents dans chaque académie

► ***Proposition 9*** : Faciliter l'acquisition, la distribution de journaux, de magazines d'information, et l'usage pédagogique de différents supports en nombre suffisant pour la pratique de l'éducation aux médias en milieu scolaire. Encourager la production de ressources de qualité destinées aux jeunes.

► ***Proposition 10*** : Clarifier les rôles et réaffirmer la responsabilité des différents acteurs, publics et privés, dans la prise en charge de ce qui ne peut être qu'une « responsabilité citoyenne partagée »

Propositions complémentaires pour le CLEMI

- ▶ **Proposition 11 : Consolider le CLEMI national en sa qualité d'ingénieur de formation, de centre de ressources et d'opérateur de partenariats**
- ▶ **Proposition 12 : Stabiliser le statut des correspondants académiques du CLEMI auprès des recteurs, afin de leur donner la légitimité nécessaire à l'animation des réseaux pédagogiques et des partenariats**